



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



F

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trente et unième session

Rome, Italie, 9-12 janvier 2007

Budget de la CGPM et contributions de ses membres pour 2007

I. INTRODUCTION

1. Le présent document s'inspire du programme à court et moyen termes de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (pêches et aquaculture), actualisé lors de la trentième session de la Commission¹ (janvier 2006). Il est à lire conjointement avec le projet de Programme de travail de la Commission pour 2007 (document GFCM:XXXI/2007/7) pour évaluer ses incidences budgétaires, compte tenu de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du budget autonome en 2006 (document GFCM:XXX/2007/3). Ce document contient une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome (contribution des membres), y compris une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour l'exercice 2007. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le barème figurant en annexe au Règlement financier de la CGPM. Ce document donne également une estimation de la contribution du Programme ordinaire de la FAO (contribution de la FAO) au budget global de la Commission.²

II. HYPOTHÈSES ET CONDITIONS PRÉALABLES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la Commission émane des sources suivantes:

- i) le Programme de travail du Comité scientifique consultatif proposé pour 2007 adopté à la neuvième session de ce comité;
- ii) le Programme de travail 2007-2008 du Comité de l'aquaculture (CAQ), adopté à la cinquième session de ce Comité, puis remanié lors de la réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG);
- iii) les apports de la FAO à l'appui de la CGPM, ajustés à partir des dépenses de 2006 de cette Commission;
- iv) l'actualisation des coûts administratifs du Secrétariat.

3. Les contributions apportées par les projets régionaux exécutés par la FAO à l'appui des activités de la Commission sont exclues car il s'agit de ressources extrabudgétaires, dans le contexte de l'Accord portant création de la CGPM et de son Règlement financier, qui se situent en dehors du

¹ Rapport de la trentième session, paragraphes 49 à 56.

² Conformément à l'Article XI (3) de l'Accord portant création de la CGPM.

champ d'action direct du Secrétariat. Les dépenses liées au Fonds fiduciaire du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) financé par le gouvernement tunisien (20 000 dollars EU) pour appuyer le Centre régional du SIPAM en Tunisie, qui est administré par le Secrétariat, sont examinées séparément. Les ressources extrabudgétaires fournies par un membre à l'appui d'une activité ou d'un programme particulier, comme dans le cas de l'offre du gouvernement espagnol (100 000 euros) pour le Groupe de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture sur la promotion commerciale de l'aquaculture, sont traitées comme poste particulier du budget global de la CGPM.

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences budgétaires, sont soumises à l'examen de la Commission:

- Le Secrétariat, en tant que principal facilitateur pour la mise en œuvre de la politique et des activités de la CGPM, sera renforcé par la fourniture de ressources humaines adéquates, notamment en ce qui concerne le suivi du développement de l'aquaculture et l'expansion et l'entretien du système d'information et de statistiques de la CGPM, y compris de son site Web;
- La préparation de normes et de directives pour promouvoir une aquaculture responsable dans la région sera privilégiée par l'adoption de la nouvelle structure du Comité de l'aquaculture et le démarrage des activités des groupes de travail ad hoc coordonnés par la réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG) et appuyés par le SIPAM;
- Les organes subsidiaires des Comités (CSC et Comité de l'aquaculture) bénéficieront d'un appui adéquat pour traiter en temps opportun les divers aspects logistiques liés à l'organisation des quelque 20 réunions prévues en 2007;
- Les membres feront tout leur possible pour fournir en temps voulu au Secrétariat les données demandées au titre de la matrice de la Tâche 1 de la CGPM (Unités opérationnelles);
- Les membres apporteront un soutien effectif aux travaux des chercheurs, experts, administrateurs et coordonnateurs nationaux et garantiront le financement de tous les apports nationaux liés au programme de travail de la Commission, y compris des Coordonnateurs nationaux du SIPAM;
- La FAO maintiendra au moins l'appui technique qu'elle a offert au Secrétariat à son niveau de 2006;
- Une initiative sera lancée pour assurer une plus ample couverture des pêches en mer Noire;
- Les quatre projets sous-régionaux de soutien aux travaux des Comités de la CGPM et le projet MedFisis (projet régional d'assistance aux pays de la région méditerranéenne pour l'amélioration des statistiques nationales des pêches et des systèmes d'information) deviendront pleinement opérationnels durant la prochaine période intersessions;
- La coopération avec les organisations internationales partenaires sera encore renforcée, conformément à l'article VIII de l'Accord portant création de la CGPM;
- Les efforts se poursuivront en vue d'associer le secteur aux activités de la Commission;
- Si le Secrétariat de la CGPM n'est pas transféré à son nouveau siège au cours de la période intersessions, la FAO continuera de couvrir à titre gracieux les coûts de fonctionnement liés à la présence du Secrétariat dans ses locaux; s'il est transféré, les coûts liés aux services publics (eau, électricité, chauffage, téléphone, etc.), à certains frais d'entretien accessoires éventuels et aux transferts (par exemple, le Registre et la documentation de la CGPM) seront couverts au moyen de fonds extrabudgétaires ou des arriérés;
- Les arriérés au titre des exercices 2005 et 2006 seront utilisés comme fonds renouvelables pour financer les traitements du personnel et les activités essentielles de la CGPM, jusqu'à réception des contributions des membres pour 2007; le solde servira à renforcer le Fonds de roulement de la CGPM.

5. Quelques incertitudes persistent, dont une a trait au volume de travail que pourrait nécessiter la mise en œuvre des Recommandations de la CGPM concernant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, comme semble l'indiquer la première session du Comité de contrôle de l'application de ces recommandations. D'autres incertitudes sont liées aux décisions que la Commission pourrait adopter, par exemple, en ce qui concerne les ajustements proposés de son Règlement intérieur (document GFCM:XXXI/2007/4), tels que le fait d'offrir aux Coordonnateurs des Groupes de travail du Comité de l'aquaculture l'appui consenti aux Coordonnateurs du CSC pour leurs déplacements ou d'utiliser l'interprétation en deux langues seulement pour les sessions des Comités.

III. BUDGET DE LA CGPM POUR 2007

Budget autonome de la Commission

6. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier, le Secrétariat doit présenter le projet de budget de l'exercice suivant à la Commission pour examen et adoption. Ensuite, il appartient à la Commission d'examiner, d'ajuster et d'allouer les dépenses et de définir comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget pour 2007, présenté ci-dessous, doit également servir à évaluer la contribution de chaque membre.

7. L'Annexe 1 présente une récapitulation des prévisions budgétaires de la Commission pour 2007, y compris une ventilation préliminaire par chapitres. Ces données sont expliquées plus avant dans une note explicative figurant à l'Annexe 2. L'Annexe 3 donne le calcul des contributions des membres pour 2007, sur la base de la prise moyenne et du PIB de chaque membre pour les années 2002-2004, conformément à la formule convenue avec la CGPM.

8. Sur la base de ce qui précède, les prévisions budgétaires pour 2007 tiennent compte d'un accroissement des activités et des responsabilités du Secrétariat et de l'accroissement qui en résulte de consultants et de personnel de soutien qualifié dans les domaines de l'aquaculture, du traitement et de la gestion des données et pour soutenir les résultats du projet de relance du SIPAM. L'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture (voir document GFCM:XXXI/2007/6) et les besoins qui en résultent en matière de compétences spécialisées, d'analyse et de publications, apparaissent également dans le projet de budget. Au total, l'allocation totale entre dépenses administratives (71 pour cent) et dépenses d'exploitation (24 pour cent) a augmenté en faveur des premières, mais en restant proche de son niveau de 2006.

9. Sur la base des informations et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission décide d'approuver l'ensemble des dépenses proposées, le volume total du budget autonome pour 2007 est estimé à **1 128 381 dollars EU**. Cela représente un accroissement de 8,7 pour cent par rapport à la prévision budgétaire initiale de 2006. Si la Commission décide de réduire ce montant, il serait judicieux qu'elle apporte les ajustements nécessaires à son programme de travail.

Part de la FAO dans le budget global de la CGPM

10. Il convient de rappeler que le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM prévoit ce qui suit: « *les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO* ». Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation. Toutefois, à sa session extraordinaire de 2004, la Commission a reconnu que le budget autonome ne devrait pas être considéré comme un moyen de déplacer la charge financière liée à la CGPM de la FAO à ses

membres, mais devrait plutôt être un mécanisme de sauvegarde et d'expansion des programmes et activités de la Commission.³

11. D'un point de vue financier, les années 2005 et 2006 ne peuvent être considérées comme une période d'essai. Comme il est indiqué dans le document GFCM:XXXI/2007/3, pendant cette période, la FAO a financé un certain nombre de dépenses qui avaient été inscrites à l'origine au budget autonome de la Commission. Elle a également pris à sa charge un plus fort volume d'appui technique qu'il n'avait été prévu à l'origine, surtout en 2006, à l'occasion de la restructuration du Comité de l'aquaculture.

12. Dans ce document, la part du budget global pour 2007 imputée à la FAO est estimée à des niveaux qui sont inférieurs à la contribution effective apportée par l'organisation durant la période intersessions de 2006. De plus, un certain nombre de réalisations attendues, en particulier des études et publications connexes découlant des activités du Sous-Comité du CSC sur les sciences économiques et sociales (SCESS) ainsi que d'autres initiatives liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (par exemple, mesures prises par l'État du port), au transfert de certaines bases de données (par exemple, FIRMS Méditerranéen) au Secrétariat de la CGPM ou à des activités connexes de formation (par exemple, cours avancés du CIHEAM), devraient être financées conjointement. Si la Commission accepte de débloquer le poste de spécialiste de l'aquaculture prévu au Secrétariat, la FAO sera dispensée de l'obligation de fournir un Secrétaire technique au Comité de l'aquaculture. Comme on l'a indiqué précédemment, certaines activités du Département des pêches de la FAO entreprises directement en rapport avec l'exécution (par exemple, EastMed) ou la formulation (par exemple, la composante pêches artisanales de CopeMed II) de projets régionaux à l'appui de la Commission ne sont pas imputées à la contribution de la FAO au budget global de la CGPM. La contribution de la FAO, conformément à l'Annexe 1 ci-dessous, est estimée à environ 152 100 dollars EU, soit à 13,5 pour cent du budget global de la CGPM pour 2007.

IV. ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION

13. La Commission est invitée à examiner la proposition de budget autonome pour le programme de travail préliminaire pour 2007 et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

³ Paragraphe X du compte rendu de la Session extraordinaire.

ANNEXE 1

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007

Budget autonome	\$ EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>CADRES</i>		
Secrétaire - D-1	226 056	20,03
Sous-Secrétaire - P-5	210 720	18,67
Biostatisticien - P-3	109 208	9,68
Expert en aquaculture - P-3/4	67 080	5,94
Total partiel cadres	613 064	54,33
<i>APPUI ADMINISTRATIF</i>		
Programmeur/Analyste systèmes – G-5	65 920	5,84
Secrétaire bilingue - G-5/6	70 810	6,28
Assistant Administratif/dactylographe - G-2/3	45 005	3,99
Heures supplémentaires	3 500	0,31
Total partiel Appui administratif	185 235	16,42
TOTAL PERSONNEL	798 299	70,75
ACTIVITÉS		
Services de consultants	39 000	3,46
Voyages officiels	88 000	7,80
Facturation interne (y compris l'interprétation)	91 000	8,06
Formation	3 500	0,31
Équipement	4 800	0,43
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	25 500	2,26
Contrats (y compris les publications)	19 000	1,68
Total partiel activités	270 800	24
BUDGET AUTONOME	1 069 099	
Divers	10 691	0,95
Coûts des services de la FAO	48 591	4,31
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 128 381	100
CONTRIBUTION DE LA FAO		
FIEL (Liaison, y compris l'appui aux réunions statutaires)	7 500	
FIEP (Politiques et sciences sociales)	39 000	
FIEM (Pêches de capture, ressources et environnement)	24 400	
FIM (Aquaculture)	22 500	
FIES (Statistiques et information)	30 200	
FII (Commercialisation et technologie de la pêche)	23 000	
FI (Coordination, y compris le Bureau juridique)	5 500	
TOTAL CONTRIBUTION FAO	152 100	13,7
BUDGET GLOBAL CGPM	1 280 481	

ANNEXE 2

**NOTE EXPLICATIVE SUR LA STRUCTURE DU BUDGET AUTONOME INDICATIF
POUR 2007**

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2007, telle que celle suggérée à l'Annexe 1, est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM et aux pratiques comptables de la FAO. Les règles pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les décisions de la Commission de la fonction publique internationale, sont prises en considération. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) Dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) Dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) Frais divers, comprenant divers types de dépenses et les coûts des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Les commentaires ci-dessous peuvent être lus conjointement avec la note explicative sur les dépenses de 2006, figurant en annexe au document GFCM:XXXI/2007/3. Les budgets indicatifs préparés par la Réunion de coordination des Groupes de travail ad hoc sur l'aquaculture (document GFCM:XXXI/2007/ Inf.10) ont été élaborés comme propositions de projets à moyen terme à financer éventuellement au moyen de ressources extrabudgétaires. Ces prévisions indicatives ne sont pas prises en compte dans le budget autonome de 2007, quoique les activités du Comité de l'aquaculture aient été considérées par l'application d'un traitement et d'une procédure similaires à ceux réservés aux activités du Comité scientifique consultatif. Si ces projets doivent être financés, il est suggéré d'envisager leur gestion de façon parallèle mais séparée de celle du budget autonome.

Chapitre premier: les coûts du personnel du Secrétariat

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. En outre, certaines dépenses ne s'appliquent qu'à certains membres du personnel de la catégorie du cadre organique, telles que les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'au personnel de la catégorie des services généraux. Le barème officiel actuel de la FAO utilise encore un taux de conversion de 1,19 entre le dollar des États-Unis et l'euro. Il a donc été ajusté au taux de 1,3175 en décembre 2006 dans le calcul des traitements bruts.

Dans la catégorie du cadre organique, le budget proposé prévoit, en plus des trois postes inscrits au budget de 2006 (un secrétaire exécutif, un sous-secrétaire et un biostatisticien), les coûts, sur six mois, du poste d'expert en aquaculture (au niveau P3/P4)⁴ que le Comité de l'aquaculture a fortement recommandé de débloquer. Dans le contexte de la restructuration du Comité de l'aquaculture, il paraît crucial de recruter quelqu'un pour ce poste.

Dans la catégorie des services généraux, on suppose que tous les postes inscrits au budget 2006, y compris celui de Programmeur/Analyste Systèmes (niveau G5) seront remplis. Les modifications mineures suivantes, qui n'entraînent pas de coûts additionnels, sont proposées: le poste d'assistant financier/administratif (niveau G3/G4) est confirmé comme poste d'assistant administratif/dactylographe (niveau G2/G3), et le poste de secrétaire bilingue (niveau G4/G5) sera confié à un/une secrétaire confirmé/ée (niveau G5/G6), qui sera chargé/ée également de suivre les opérations financières au jour le jour. Les traitements de tous les postes des services généraux pour

⁴ Un chiffre moyen a été retenu lorsque deux grades possibles sont envisagés (par exemple, P3/P4).

2007 sont estimés sur la base d'une période de dix mois, pour tenir compte du temps nécessaire aux recrutements. Une provision pour heures supplémentaires (3 500 dollars EU), établie sur la base des prévisions et des dépenses effectives de 2006, a été retenue.

Sur la base de ce qui précède, un montant de 798 299 dollars EU (soit environ 71 pour cent du budget autonome) a été prévu pour couvrir les coûts des traitements et dépenses connexes.

Il est rappelé que pour atténuer les augmentations budgétaires d'un exercice à l'autre, il est recommandé à la Commission de suivre une méthode comptable qui tienne compte des coûts réels et des dates réelles de réception des contributions des membres, afin d'éviter les retards dans l'exécution d'activités et le paiement des traitements du personnel. Il est donc suggéré que les arriérés des exercices 2005 et 2006 soient utilisés pour assurer le paiement des traitements du personnel, du moins pour le premier trimestre de 2007.

Chapitre 2. Activités

Consultants. Le chiffre indiqué pour ce poste budgétaire (non comprise la réallocation de 63 000 dollars EU pour l'équipe de relance du projet du SIPAM) affichait un excédent d'environ 11 000 dollars EU par rapport à son allocation initiale. Il est proposé de diminuer légèrement cette allocation et de la ramener à 39 000 dollars EU, tout en garantissant les contrats pour: le consultant programmeur/analyste (CGPM et SIPAM) pour janvier et février, en attendant un recrutement pour ce poste; le spécialiste engagé pour le traitement et la gestion des données (et du Web), pour huit mois; et le spécialiste des communications et de l'information pour le SIPAM, pour l'équivalent de six mois.

Voyages officiels. Ce sous-chapitre couvre les frais des voyages officiels (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts, spécialistes et interprètes n'appartenant pas au personnel. Les déplacements de membres des bureaux de la CGPM, du CSC et du Comité de l'aquaculture (y compris des coordonnateurs des sous-comités du CSC – jusqu'à 11 voyages; et des coordonnateurs des groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture – jusqu'à quatre voyages) font également l'objet de prévisions. Ce poste budgétaire couvre les dépenses liées aux activités de terrain et à la participation à des réunions de la CGPM ou d'organisations partenaires. Les barèmes des Nations Unies sont utilisés pour l'indemnité journalière de subsistance (*per diem*) et pour les billets. Comme pour 2006, un montant moyen de 1 500 dollars EU a été prévu pour chaque voyage, sur la base d'une durée estimative moyenne de cinq jours par voyage. Compte tenu du solde négatif de ce poste en 2006, un montant de 88 000 dollars EU a été prévu pour 2007. Ce montant couvre la participation du Secrétariat à 18 réunions d'organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture et les sessions de la CGPM, ainsi que la participation au même nombre d'organisations partenaires qu'en 2006. En outre, il est prévu une mission de plaidoyer pour obtenir l'adhésion des pays du nord de la mer Noire à la CGPM et la participation à la réunion de janvier des Organisations régionales de gestion des pêches au thon. Cette participation permet au Secrétariat de procéder à des échanges d'informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et de maintenir le contact avec les autorités chargées de la gestion du secteur de la pêche.

Facturation interne. Ce sous-chapitre couvre les coûts d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la dixième session du CSC et la trente-deuxième session de la CGPM. Il prévoit également l'acquisition de livres, le coût de production des documents des réunions, la traduction officielle et les frais d'envoi de la correspondance officielle, etc.). Il conviendrait de noter que l'estimation des coûts de l'interprétation pourrait être réduite (voir document GFCM:XXX/2007/4) si la Commission décidait de n'utiliser l'interprétation qu'en deux langues à la session du CSC; il n'est pas prévu de session du Comité de l'aquaculture en 2007. On peut noter également que le coût d'organisation de réunions hors de Rome est plus élevé. Ainsi, une allocation de 91 000 dollars EU, légèrement plus élevée (de 9 000 dollars EU) qu'en 2006, a été prévue pour tenir compte de la tendance à l'accroissement du nombre des participants ainsi que des coûts de communication et de documentation pour les réunions statutaires.

Formation. Il est suggéré de ramener le montant alloué à ce poste à 3 500 dollars EU, tout en: i) garantissant la formation du personnel du Secrétariat dans le cadre du programme de formation interne de la FAO (langues, informatique, etc.) à hauteur de 1 000 dollars EU; ii) appuyant certaines activités d'exécution du SIPAM 2006 (500 dollars EU); et iii) contribuant sur demande (2 000 dollars EU) à un cours ou séminaire sur les progrès de l'aquaculture du CIHEAM/IAMZ (la FAO appuie déjà deux de ces quatre cours).

Équipement. Ce sous-chapitre couvre les postes budgétaires d'achats consommables et non consommables. Les prévisions (4 800 dollars EU) comprennent l'acquisition d'un ordinateur et de logiciel pour le Secrétariat (2 000 dollars EU), l'amélioration de l'un des logiciels du SIPAM (1 000 dollars EU) et une contribution à l'élaboration du manuel de l'utilisateur du SIPAM sur le web (1 800 dollars EU). On suppose que les coûts de location de serveurs sont couverts jusqu'à la fin de 2007. On suppose également que si le Secrétariat emménage dans son nouveau siège, les coûts d'équipement correspondants seront pris en charge par le pays hôte.

Dépenses générales d'exploitation et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent respectivement les coûts des services (électricité, nettoyage des locaux, chauffage, etc.), l'exploitation et l'entretien des équipements et les services de sécurité et autres services divers. On suppose que ces coûts resteront pour la plupart couverts par la FAO (ou, à défaut, par le pays hôte). Les frais généraux comprennent les coûts des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'envoi de courrier par DHL, s'il y a lieu, et d'autres dépenses mineures. Il est suggéré d'allouer une somme forfaitaire de 1 000 dollars EU (la moitié du chiffre de 2006) pour chacune des 18 réunions prévues des organes subsidiaires des Comités (18 000 dollars EU) et l'équivalent d'une somme forfaitaire de 7 000 dollars EU à l'appui des travaux des 16 coordonnateurs nationaux du SIPAM. Le solde sera utilisé pour contribuer à couvrir certaines dépenses mineures de communication (téléphone, site web) et de services (nettoyement, matériel de bureau).

Contrats (y compris les publications scientifiques). Ce sous-chapitre a trait essentiellement à toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques (par exemple, dans la Série «*Studies and Reviews*» de la CGPM, et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités. Les prévisions (les mêmes qu'en 2006) s'élèvent à 19 000 dollars EU et couvrent, en plus des rapports techniques des réunions et de la traduction en français de trois «*Studies and Reviews*» de la CGPM (n° 75, 80 et 84), les publications suivantes suggérées dans le projet de Programme de travail de la Commission (document GFCM:XXXI/2007/7):

- Utilisation d'indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches (avec la FAO/FIPP);
- Actualisation de la Circulaire n° 927 de la FAO «*Economic status of Mediterranean Commercial Fisheries*» (Situation économique des pêches commerciales en Méditerranée) (avec FAO/FIPP);
- Inventaire des études publiées sur les pêches et la biodiversité des zones de haute mer (avec FAO/FIPP);
- Synthèse des mesures prises par les États du port dans les pays membres de la CGPM (avec FAO/FIPL);
- Actualisation de la Circulaire n° 978 de la FAO «*Fish trade in the Mediterranean area*» (le commerce du poisson dans la zone méditerranéenne) (avec FAO/FIPP);
- Recueil de recommandations, résolutions et principales décisions de la CGPM;
- Directives sur l'utilisation d'indicateurs de durabilité de l'aquaculture (avec l'UICN et la FAO/FIRI);
- Document de référence sur l'impact de certains équipements de pêche;
- Guide pratique sur les méthodes de normalisation liées à la sélectivité des chaluts;
- Document de référence sur les méthodes d'évaluation des stocks de poissons (avec FAO/FIRM);

- Analyse comparative du cadre juridique de l'aquaculture en Méditerranée (avec FAO/FIRI).

Chapitre 3: Dépenses diverses et dépenses d'appui de la FAO

Comme en 2006, le premier sous-chapitre, qui se rapporte principalement à des dépenses diverses est estimé à 1 pour cent du budget autonome total. Il servira de tampon et couvrira tous les coûts liés à la représentation. Les dépenses d'appui de la FAO sont estimées à 4,5 pour cent des dépenses totales prévues pour 2007, conformément à l'Article III (5) du Règlement financier de la CGPM.

Revenus extrabudgétaires

On notera qu'au moment de la préparation du présent document, les revenus extrabudgétaires (budget autonome) prévus en 2007 se présentaient comme suit:

- i) Fonds fiduciaire tunisien à l'appui du Centre régional du SIPAM en Tunisie (TEMP/INT/858/MUL): montant prévu de 20 000 dollars EU plus le flux de trésorerie positif de 6 536,33 dollars EU, soit 26 536,33 dollars EU.
- ii) Offre de l'Espagne d'appuyer le Groupe de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture sur la commercialisation des produits de l'aquaculture (qui fera l'objet d'un Fonds fiduciaire distinct: montant prévu de 100 000 euros sur une période à déterminer.

ANNEXE 3

PROJET DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS À LA CGPM (sur la base des moyennes de 2002-2004)

Membre	Redevance de base	Composante PIB		Composante prise		Total	
	\$ EU	Index	\$ EU	Total pondéré CGPM	\$ EU	\$ EU	%
Albanie	4 702	1	3 797	11 189	1 640	10 139	0.90
Algérie	4 702	1	3 797	220 107	32 266	40 765	3.61
Bulgarie	4 702	1	3 797	.	.	8 499	0.75
Croatie	4 702	1	3 797	61 111	8 958	17 457	1.55
Chypre	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Égypte	4 702	1	3 797	316 207	46 353	54 852	4.86
France	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Grèce	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Israël	4 702	10	37 974	22 661	3 322	45 998	4.08
Italie	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Japon	4 702	20	75 949	1 496	219	80 870	7.17
Liban	4 702	1	3 797	9 666	1 417	9 916	0.88
Libye	4 702	1	3 797	127 719	18 722	27 221	2.41
Malte	4 702	1	3 797	.	.	8 499	0.75
Monaco	4 702	0	0	12	2	4 703	0.42
Maroc	4 702	1	3 797	74 685	10 948	19 447	1.72
Roumanie	4 702	1	3 797	.	.	8 499	0.75
Serbie	4 702	1	3 797	1 554	228	8 727	0.77
Slovénie	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Espagne	4 702	10	37 974	.	.	42 676	3.78
Syrie	4 702	1	3 797	9 095	1 333	9 832	0.87
Tunisie	4 702	1	3 797	278 085	40 765	49 264	4.37
Turquie	4 702	1	3 797	616 487	90 372	98 871	8.76
CE	4 702	.	.	2 483 527	364 064	368 765	32.68
		104		4 233 600			100
DOLLARS EU	112 838		394 933		620 610	1 128 381	

Budget Total en \$ EU	1 128 381
Redevance de base en %	10.0 en \$ EU
Nombre de membres	24
Budget total moins redevance de base	1 015 543
Composante PIB (% du budget total):	35%
	\$ EU
	394 933
Composante prise (% du budget total):	55%
	\$ EU
	620 610

ANNEXE 4

**PRODUCTION DE LA PÊCHE EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE
(2002-2004)**

Pays	Groupe d'espèces	2002 tonnes	2003 tonnes	2004 tonnes	Moyenne	Moy. pondérée
Albanie	Aquaculture	500	1 110	1 200	937	3 747
	Autres captures	2 283	1 317	1 816	1 805	7 221
	Petits pélagiques	205	218	239	221	221
Algérie	Aquaculture	65	23	14	34	136
	Autres captures	24 926	28 479	27 950	27 118	108 473
	Petits pélagiques	109 394	113 049	112 050	111 498	111 498
Bulgarie	Aquaculture	55	15	118	63	251
	Autres captures	1 442	756	2 757	1 652	6 607
	Petits pélagiques	12 113	9 455	3 061	8 210	8 210
Croatie	Aquaculture	4 956	4 365	6 750	5 357	21 428
	Autres captures	4 796	3 384	7 750	5 310	21 240
	Petits pélagiques	16 409	16 543	22 377	18 443	18 443
Chypre	Aquaculture	1 782	1 731	2 334	1 949	7 796
	Autres captures	1 886	1 715	1 517	1 706	6 824
	Petits pélagiques	22	26	10	19	19
Égypte	Aquaculture	35 740	43 478	42 685	40 634	162 537
	Autres captures	41 597	31 068	29 599	34 088	136 352
	Petits pélagiques	18 039	15 962	17 953	17 318	17 318
France	Aquaculture	26 478	30 102	32 314	29 631	118 525
	Autres captures	19 750	23 588	16 265	19 868	79 471
	Petits pélagiques	24 982	24 417	21 595	23 665	23 665
Grèce	Aquaculture	84 874	98 518	94 037	92 476	369 905
	Autres captures	52 607	55 675	58 279	55 520	222 081
	Petits pélagiques	34 753	29 793	29 797	31 448	31 448
Israël	Aquaculture	3 056	3 109	3 354	3 173	12 692
	Autres captures	2 917	2 542	1 674	2 378	9 511
	Petits pélagiques	527	419	429	458	458
Italie	Aquaculture	146 326	148 962	84 177	126 488	505 953
	Autres captures	185 437	205 033	185 189	191 886	767 545
	Petits pélagiques	69 205	68 225	77 112	71 514	71 514
Japon	Autres captures	390	487	245	374	1 496
Liban	Aquaculture	0	0	0	0	0
	Autres captures	2 023	2 013	2 001	2 012	8 049
	Petits pélagiques	1 650	1 600	1 600	1 617	1 617
Libye	Aquaculture	0	58	256	105	419
	Autres captures	27 100	27 100	27 100	27 100	108 400
	Petits pélagiques	18 900	18 900	18 900	18 900	18 900
Malte	Aquaculture	1 116	887	868	957	3 828
	Autres captures	713	604	646	654	2 617
	Small pelagics	361	528	488	459	459
Monaco	Aquaculture	0	0	0	0	0
	Autres captures	3	3	3	3	12
	Petits pélagiques	0	0	0	0	0
Maroc	Aquaculture	792	856	815	821	3 284
	Autres captures	12 893	12 764	12 196	12 618	50 471
	Petits pélagiques	15 440	20 482	26 868	20 930	20 930
Roumanie	Aquaculture	0	0	0	0	0
	Autres captures	178	214	322	238	952
	Petits pélagiques	1 944	1 398	1 509	1 617	1 617
Serbie	Aquaculture	6	8	11	8	33
	Autres captures	350	368	322	347	1 387
	Petits pélagiques	116	129	157	134	134
Slovénie	Aquaculture	120	206	273	200	799
	Autres captures	139	232	172	181	724
	Small pelagics	1 321	854	642	939	939
Espagne	Aquaculture	1 024	82	179	428	1 713
	Autres captures	61 306	44 206	42 753	49 422	197 687
	Petits pélagiques	57 035	47 965	52 134	52 378	52 378
Syrie	Aquaculture	0	0	0	0	0
	Autres captures	1 969	2 057	2 082	2 036	8 144
	Petits pélagiques	854	1 003	995	951	951
Tunisie	Aquaculture	1 106	1 271	1 466	1 281	5 124
	Autres captures	59 768	52 967	62 053	58 263	233 051
	Petits pélagiques	36 047	36 515	47 170	39 911	39 911
Turquie	Aquaculture	26 868	39 726	49 895	38 830	155 319
	Autres captures	86 056	102 618	100 603	96 426	385 703
	Petits pélagiques	76 904	72 499	76 994	75 466	75 466
CE						2 483 527
Total CGPM (Méditerranée & Mer Noire)		1 421 614	1 453 677	1 416 120	1 430 470	
TOTAL Méditerranée et Mer Noire		1 546 348	1 566 137	1 524 166	1 545 550	

